

DECISION N° 163-2024

Portant validation du devis INCENDIS 27 SAS pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240924-DAJ-DEC-24-318-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024

Publication : 27/09/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS ;

Considérant que l'entreprise INCENDIS 27 SAS propose l'offre économique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS, pour les contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs pour un montant total de 3 504.80€ HT.

signé électroniquement le 26/06/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

